

# Notice d'inscription

## Élèves du 2<sup>nd</sup> degré

## Carte de Transports Scolaires 2023 - 2024

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

L'autorisation d'utiliser le car ne sera accordée ou maintenue que si l'ensemble des dispositions relatives au règlement des Transports Scolaires, disponible sur le site [transports.grand-chatellerault.fr](http://transports.grand-chatellerault.fr), est respecté.

**La demande d'inscription est obligatoire** : (extrait du règlement des Transports)

- Être demi-pensionnaire ou externe
- Respecter le secteur scolaire en vigueur
- Être domicilié à plus de 3 km de l'établissement scolaire correspondant
- Être domicilié dans le département, ou avoir un accord de prise en charge de votre département de résidence
- Avoir moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire (calendrier Éducation Nationale).

## DEUX POSSIBILITÉS POUR DEMANDER VOTRE CARTE DE TRANSPORT

### 1 - Vous connecter sur le site [transports.grand-chatellerault.fr](http://transports.grand-chatellerault.fr)

(Sauf pour les élèves en garde alternée, hors secteur de référence dont les classes SEGPA, pour lesquels la demande d'inscription doit être faite sur papier).

Simplifiez-vous la vie : **inscrivez-vous en ligne !**

- Plus rapide : quelques clics suffisent pour valider votre dossier pré-rempli .
- Plus sûr que l'envoi papier.

### 2 - Remplir le formulaire papier

Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés

*Un e-mail est nécessaire pour vous communiquer toute information concernant les transports scolaires.*

Votre demande de carte de transport devra obligatoirement être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le dépôt de dossier, accompagné du règlement n'ouvre pas droit systématiquement à la subvention. Celle-ci sera validée après instruction auprès de l'unité Transports Scolaires.

Si votre enfant est en garde alternée, veuillez compléter l'adresse du deuxième parent au verso de la fiche d'inscription et joindre un justificatif (copie du jugement de divorce, à défaut attestation sur l'honneur co-signée des deux parents).

## Plus d'infos

Accueil du public : Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault Service Mobilités – Transports Scolaires 208 rue d'Antran 86100 CHÂTELLERAULT  Par téléphone : 05.49.23.64.94 Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – 16h00 le vendredi	Par mail : <a href="mailto:transports.scolaires@grand-chatellerault.fr">transports.scolaires@grand-chatellerault.fr</a>  Par courrier : Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault Service Mobilités - Transports Scolaires 78 Boulevard Blossac BP 90618 86118 CHÂTELLERAULT Cedex
---	---

## LES MOYENS DE PAIEMENT :

**Chèque** : À libeller à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC / Paiement en 1 seule fois.

**Carte bancaire** : Exclusivement en ligne si vous avez saisi votre dossier sur [transports.grand-chatellerault.fr/](http://transports.grand-chatellerault.fr/) Paiement en 1 seule fois

**Prélèvement** : En 2 ou 3 fois possible - Exclusivement en ligne (Mandat SEPA et RIB)

Aucun règlement par carte bancaire ou numéraire ne sera accepté dans les locaux du Service Mobilités – Transports Scolaires.

## ATTENTION

**La carte sans contact est valable toute la scolarité.** Sa validation est toujours obligatoire à chaque montée dans le ou les véhicules.

DISCIPLINE	CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNÉE
<p>En cas d'indiscipline ou de comportement incompatible avec un bon déroulement du voyage, l'élève pourra être sanctionné selon les dispositions en vigueur dans le règlement des transports.</p> <p><b>ACCÈS AUX AUTOCARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans les véhicules réservés aux scolaires : seuls les élèves munis de leur carte de transport seront autorisés,</li><li>• Dans les lignes régulières de voyageurs : seuls les élèves munis de leur carte de transport ou sous réserve de paiement du prix du billet, seront acceptés dans les véhicules.</li></ul>	<p>Toute demande de modification de type :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Changement d'établissement scolaire.</li><li>• Déménagement.</li><li>• Changement de régime</li></ul> <p>devra être adressée par courrier postal ou électronique au Service Mobilités afin d'actualiser vos droits.</p>

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, notamment du règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi informatique et libertés.

L'inscription aux Transports Scolaires fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e du RGPD).

Ce traitement a pour finalités la facturation et le paiement du transport ainsi que la réalisation de statistiques anonymes.

Les données collectées auprès de l'utilisateur lors du paiement de l'inscription aux Transports Scolaires sont :

- les données renseignées sur le formulaire d'inscription aux Transports Scolaires ;
- les informations bancaires traitées et conservées par le prestataire monétique.

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données.

La conservation de ces données ne peut excéder 2 ans suite au paiement.

Les destinataires des données sont uniquement les agents de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre de leurs attributions et le personnel de la société en charge de la maintenance informatique et matériel, à ces seules fins.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification ou l'effacement. Nous vous informons également que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour des motifs légitimes vous pouvez vous opposer et limiter le traitement de vos données. Vous pouvez définir des directives relatives à vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). :

- Par mail : [dpo@grand-chatellerault.fr](mailto:dpo@grand-chatellerault.fr)
- Par courrier postal : délégué à la protection des données, service commun numérique, Hôtel de ville de Châtellerault 78 boulevard de Blossac - 86100 Châtellerault

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

.....

### **Mention formulaire**

*(à minima avec renvoi à un document complet)*

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault traite les données recueillies pour le paiement des Transports Scolaires et la création de statistiques anonymes. Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel et sur vos droits rappez vous à l'article du règlement.*